Image not found or type unknown

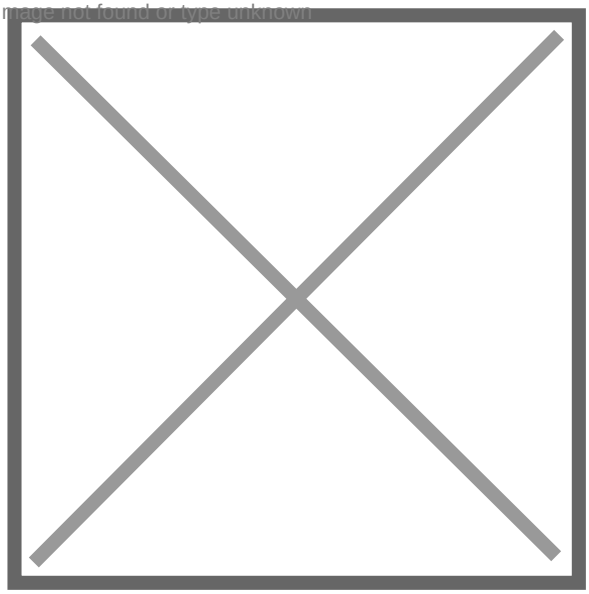

Promesse d anbauche ronpue par l employeur.que faire urgent.

Par **sifer**, le **20/09/2012** à **18:11**

Bonjour,
je veux avoire une reponse au sujet:promesse d anbauche ronpue par l emploiyeur.

Par **pat76**, le **20/09/2012** à **18:58**

Bonjour

C'est une promesse d'embauche écrite que vous aviez reçu?

Il est indiquée dans cette promesse d'embauche , l'emploi, le lieu de travail, le salaire que vous percevrez et les horaires que vous aurez à effectuer et la date à laquelle vous commencerez?

Si c'est le cas, vous pouvez assigner l'employeur devant le Conseil des Prud'hommes.

La rupture de la promesse d'embauche sera considére comme un licenciement sans cause réelle et sérieuse et vous ouvrira droit à des dommages et intérêts.

Vous aurez droit automatiquement à une indemnité pour vice de procédure de licenciement qui correspondra à un mois de salaire.

Pour les dommages et intérêts, le montant sera laissé à l'appréciation du Conseil des

Prud'hommes.

Vous pourrez toujours demander l'équivalent de 6 mois de salaire comme dédommagement.

Il faut que la promesse d'embauche est été faite par écrit ainsi que la rupture.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés